B3.2 Préserver l'identité numérique de l’organisation

Le référentiel

Cette compétence implique de définir ce qu‟est une identité numérique et la façon dont elle se construit. Des documents de la CNIL cités précédemment sont recommandables ici. Mais il s‟agit bien de l‟identité numérique de l'organisation et non de l‟individu. L‟identité numérique diffère de l‟e-réputation.

La protection de cette identité passe entre autres par la sécurisation des transactions établies par elle, ce qui implique l‟utilisation de la preuve numérique.

Cette compétence permet de porter une attention spécifique à la protection juridique de l‟identité numérique et à la réglementation relative à la preuve électronique (notions étudiées en CEJMA).

From:
https://wiki.sio.bts/ - **WIKI SIO : DEPUIS 2017**

Permanent link:
https://wiki.sio.bts/doku.php?id=cyberpreserver

Last update: **2022/09/28 13:29**